

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 juillet 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3179 rue du Buisson

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0028:

La demande de dérogation mineure 2023-0028 vise à :

Permettre la construction d'un garage détaché de 6,096 mètres par 9,144 mètres en cour avant, à 13 mètres de la limite de propriété avant, alors que cela est normalement proscrit au règlement de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTÉ-JULIENNE, ce vendredi 23 juin 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière